



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dépenses de fonctionnement du cabinet du ministre Europe et affaires étrangères

Question écrite n° 16302

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les dépenses de fonctionnement de son cabinet ministériel. Un avis de la CADA avis n° 20132470 du 23 mai 2013) puis un arrêt du tribunal de Paris (TA, n° 1312624/5-2, 16 décembre 2014) ont reconnu que les dépenses de fonctionnement des cabinets ministériels étaient des documents communicables. Aussi, il lui demande de lui indiquer l'ensemble des dépenses de fonctionnement de son cabinet, hors dépenses de personnels (qui figurent dans le jaune budgétaire annuel annexé au PLF), pour l'année 2018.

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16302

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 mai 2019

Question publiée au JO le : [29 janvier 2019](#), page 782

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)